



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

REPRISE DE LA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

**13, 27, 28, 30 et 31 octobre
et 17 et 18 novembre 1969**

RESOLUTIONS

SUPPLEMENT N° 1A

NATIONS UNIES

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

REPRISE DE LA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

**13, 27, 28, 30 et 31 octobre
et 17 et 18 novembre 1969**

RESOLUTIONS

SUPPLEMENT N° 1A

NATIONS UNIES

New York, 1970

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La mention d'une cote ainsi composée dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les résolutions sont désignées par deux nombres : l'un en chiffres arabes qui indique le numéro de la résolution, l'autre en chiffres romains qui indique la session au cours de laquelle la résolution a été adoptée.

Les résolutions du Conseil économique et social sont numérotées dans l'ordre de leur adoption. On trouvera à la fin du présent volume un répertoire des résolutions adoptées par le Conseil au cours de la reprise de sa quarante-septième session.

E/4735/Add.1

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour de la reprise de la quarante-septième session	v
Résolutions adoptées par le Conseil au cours de la reprise de sa quarante-septième session [1461 (XLVII)-1471 (XLVII)]	
QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	
1461 (XLVII). Rapports du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (point 1) Résolution du 13 octobre 1969	1
1462 (XLVII). Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement, et rapport de la Société financière internationale (point 4) Résolution du 27 octobre 1969	1
1463 (XLVII). Rapport du Conseil du commerce et du développement (point 3) Résolution du 28 octobre 1969	1
1464 (XLVII). Efforts des Nations Unies pour le commerce d'exportation (point 6) Résolution du 28 octobre 1969	1
1465 (XLVII). Rapport du Fonds monétaire international (point 5) Résolution du 30 octobre 1969	1
1466 (XLVII). Rapport du Président du Comité du programme et de la coordination et du Président du Comité administratif de coordination sur la reprise des réunions communes de ces comités (point 13) Résolution du 31 octobre 1969	1
1467 (XLVII). Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans les domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences des Nations Unies (point 2) Résolution du 31 octobre 1969	1
1470 (XLVII). La mer : aperçu détaillé d'un programme élargi et à long terme de recherches océanographiques (point 16) Résolution du 17 novembre 1969	2
1471 (XLVII). Création d'une organisation intergouvernementale du tourisme (point 7) Résolution du 18 novembre 1969	2
AUTRE DÉCISION	
Procédure pour l'examen du rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (point 9)...	3

QUESTIONS SPÉCIALES

1468 (XLVII). Assistance à la Tunisie à la suite des inondations du mois d'octobre 1969 (point 14)	
Résolution du 31 octobre 1969	3
1469 (XLVII). Assistance à la Yougoslavie à la suite du tremblement de terre survenu à Banja Luka (point 14)	
Résolution du 31 octobre 1969	4

Autres décisions

Rapport sur la situation concernant les atteintes à l'exercice des droits syndicaux dans les colonies portugaises d'Afrique (point 8)	5
Nomination à un siège vacant du Comité de la planification du développement (point 12)	5
Calendrier des conférences et des réunions pour 1970 et 1971 (point 10) ...	5
Amendements aux règlements intérieurs du Conseil et de ses commissions techniques (point 15)	5
Examen de l'ordre du jour provisoire des séances de la quarante-huitième session consacrées à l'organisation des travaux (point 11)	5
Répertoire des résolutions	6

ORDRE DU JOUR DE LA REPRISE DE LA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

1. Rapports du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.
2. Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans les domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences des Nations Unies [23*].
3. Rapport du Conseil du commerce et du développement [24*].
4. Rapports du Groupe de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement [25*].
5. Rapport du Fonds monétaire international [25*].
6. Action concertée pour la promotion des exportations [7, c*].
7. Examen des programmes et activités des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme [17, c*].
8. Rapport sur la situation concernant les atteintes à l'exercice des droits syndicaux dans les colonies portugaises d'Afrique [26*].
9. Procédure pour l'examen du rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
10. Calendrier des conférences et des réunions pour 1970 et 1971.
11. Examen de l'ordre du jour provisoire des séances de la quarante-huitième session consacrées à l'organisation des travaux.
12. Nomination à un siège vacant du Comité de la planification du développement**.
13. Rapport des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination**.
14. Assistance en cas de catastrophe naturelle***.
15. Amendements aux règlements intérieurs du Conseil et de ses commissions techniques****.
16. La mer : aperçu détaillé d'un programme élargi et à long terme de recherches océanographiques****.

* Point de l'ordre du jour à la quarante-septième session.

** A sa 1640^e séance, le 27 octobre 1969, le Conseil a décidé d'inscrire cette question nouvelle à l'ordre du jour.

*** A sa 1641^e séance, le 28 octobre 1969, le Conseil a décidé d'inscrire cette question nouvelle à l'ordre du jour.

**** A sa 1647^e séance, le 17 novembre 1969, le Conseil a décidé d'inscrire cette question nouvelle à l'ordre du jour.

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL
AU COURS DE LA REPRISE DE SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION**

QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

1461 (XLVII). Rapports du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport d'activité du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement sur l'établissement d'un projet préliminaire de stratégie internationale du développement¹ ainsi que le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa quatrième session²,

1. *Transmet* ces rapports à l'Assemblée générale;
2. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur les commentaires et observations que le Conseil a formulés à ce sujet³.

*1638^e séance plénière,
13 octobre 1969.*

1462 (XLVII). Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement, et rapport de la Société financière internationale

Le Conseil économique et social

Prend acte avec satisfaction du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement ainsi que du rapport de la Société financière internationale⁴.

*1640^e séance plénière,
27 octobre 1969.*

1463 (XLVII). Rapport du Conseil du commerce et du développement

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport annuel du Conseil du commerce et du développement⁵,

1. *Transmet* ce rapport à l'Assemblée générale;
2. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur les commentaires et les observations ayant trait à la

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 40 de l'ordre du jour, document A/7699.

² *Ibid.*, document A/7525/Add.3.

³ *Ibid.*, vingt-quatrième session, *Supplément n° 3A* (A/7603/Add.1), chap. I.

⁴ Banque internationale pour la reconstruction et le développement — Association internationale de développement, *Rapport annuel, 1969* (Washington [D. C.]); Société financière internationale, *Rapport annuel, 1969* (Washington [D. C.]). Un résumé de ces rapports a été communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4746.

⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément n° 16* (A/7616).

question qui figurent dans l'additif au rapport du Conseil économique et social⁶.

*1641^e séance plénière,
28 octobre 1969.*

1464 (XLVII). Efforts des Nations Unies pour le commerce d'exportation

Le Conseil économique et social

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général intitulé "Efforts des Nations Unies pour le commerce d'exportation"⁷;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet tous les deux ans.

*1642^e séance plénière,
28 octobre 1969.*

1465 (XLVII). Rapport du Fonds monétaire international

Le Conseil économique et social

Prend acte avec satisfaction du rapport du Fonds monétaire international⁸.

*1644^e séance plénière,
30 octobre 1969.*

1466 (XLVII). Rapport du Président du Comité du programme et de la coordination et du Président du Comité administratif de coordination sur la reprise des réunions communes de ces comités

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Président du Comité du programme et de la coordination et du Président du Comité administratif de coordination sur la reprise des réunions communes de ces comités⁹.

*1645^e séance plénière,
31 octobre 1969.*

1467 (XLVII). Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans les domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences des Nations Unies

Le Conseil économique et social

1. *Prend acte* du rapport définitif du Comité élargi

⁶ *Ibid.*, *Supplément n° 3A* (A/7603/Add.1), chap. II.
⁷ E/4714.

⁸ Fonds monétaire international, *Rapport annuel, 1969* (Washington [D. C.]). Un résumé du rapport a été communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4747.

⁹ E/4755 et Corr.1 et Add.1.

du programme et de la coordination¹⁰ et le transmet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-quatrième session;

2. *Note en particulier* les recommandations du Comité qui figurent dans la section A du chapitre III de son rapport et convient de revenir sur cette question après que l'Assemblée générale aura examiné le rapport.

1645^e séance plénière,
31 octobre 1969.

1470 (XLVII). La mer : aperçu détaillé d'un programme élargi et à long terme de recherches océanographiques

Le Conseil économique et social

1. *Prend acte avec satisfaction* du schéma général d'un programme élargi et à long terme de recherches océanographiques¹¹;

2. *Communique* ce schéma à l'Assemblée générale, pour examen;

3. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur les commentaires et observations formulés sur cette question par les membres du Conseil¹².

1648^e séance plénière,
17 novembre 1969.

1471 (XLVII). Création d'une organisation intergouvernementale du tourisme

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1449 (XLVII) du 7 août 1969 sur le développement du tourisme,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les questions constitutionnelles, structurales et financières que poserait la création d'une organisation intergouvernementale du tourisme¹³,

Recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

"L'Assemblée générale,

"Ayant examiné la note du Secrétaire général¹⁴ transmettant le rapport de la Conférence intergouvernementale sur le tourisme, qui s'est tenue à Sofia en mai 1969, et la résolution que cette conférence a adoptée sur la création d'une organisation intergouvernementale du tourisme,

"Ayant également examiné le rapport du Secrétaire général¹⁵ établi comme suite à la résolution 1449 (XLVII) du Conseil économique et social, en date du 7 août 1969,

"Tenant compte de la résolution XXI/5 de novembre 1969, adoptée par l'Assemblée générale de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme à sa vingt et unième session¹⁵, tenue à

Dublin du 28 octobre au 5 novembre 1969, sur l'adaptation de l'Union à ses responsabilités actuelles et futures,

"Reconnaissant la contribution vitale qu'apporte le tourisme international au progrès économique, social, culturel et éducatif de l'humanité et à la sauvegarde de la paix dans le monde,

"Tenant compte du rôle important que le tourisme peut jouer dans l'économie nationale, surtout dans celle des pays en voie de développement,

"Considérant l'intérêt actif que portent l'Organisation des Nations Unies et ses organes ainsi que les institutions spécialisées aux divers domaines liés au tourisme, et la nécessité constante de coordonner leurs activités dans ces domaines,

"Consciente du rôle de premier plan que l'Union a joué jusqu'ici dans le domaine du tourisme ainsi que de la compétence technique et de l'expérience qu'elle a accumulées,

"Reconnaissant néanmoins que la capacité opérationnelle de l'Union dans le domaine du tourisme s'est trouvée limitée du fait de son statut d'organisation non gouvernementale,

"Prenant note de la détermination de l'Union, réaffirmée par son Assemblée générale dans sa résolution XXI/5, de créer, dans les meilleurs délais et par la voie la plus appropriée, une organisation de tourisme de caractère intergouvernemental,

"Prenant note également de ce que l'Union, dans la résolution susmentionnée, a reconnu que la procédure indiquée par la Conférence intergouvernementale sur le tourisme, visant à créer une organisation intergouvernementale du tourisme dans le cadre des Nations Unies, ne constitue pas nécessairement l'unique voie à suivre pour établir la meilleure organisation mondiale de tourisme,

"1. Estime qu'une formule permettant d'aboutir plus rapidement à un accord des gouvernements en vue de la création d'une organisation internationale du tourisme de caractère intergouvernemental, surtout dans le but d'aider les pays en voie de développement, consisterait à :

"a) Transformer l'Union internationale des organismes officiels de tourisme en une organisation intergouvernementale par la révision de ses statuts;

"b) Etablir des liens opérationnels entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union ainsi transformée, par un accord formel;

"2. Prend note de la recommandation contenue dans la résolution XXI/5 de l'Assemblée générale de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme, par laquelle le Président de l'Union a été prié de charger un groupe de travail d'élaborer un projet de révision de ses statuts, compte tenu des principes énoncés par l'Assemblée générale de l'Union à sa vingtième session, tenue à Tokyo en octobre 1967, et à la Conférence intergouvernementale sur le tourisme, tenue à Sofia en mai 1969, et de convoquer une Assemblée générale extraordinaire de l'Union en vue d'élaborer et d'adopter les statuts d'une organisation intergouvernementale;

"3. Recommande aux Etats dont l'organisme national officiel de tourisme est membre de l'Union d'agir conjointement à sa prochaine Assemblée gé-

¹⁰ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, document E/4748/Rev.1.

¹¹ Voir A/7750, annexe.

¹² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément n° 3A (A/7603/Add.1), chap. VI.

¹³ E/4750 et Add.1.

¹⁴ E/4653/Add.1.

¹⁵ Voir E/4750/Add.1.

nérale extraordinaire pour modifier les statuts de l'Union en vue de donner à l'organisation un caractère intergouvernemental;

"4. *Invite* les Etats dont l'organisme national officiel de tourisme est membre de l'Union à approuver et adopter, conformément à leurs procédures internes respectives, la procédure décrite au paragraphe 3 ci-dessus pour créer une organisation internationale de tourisme de caractère intergouvernemental, et à donner en conséquence les instructions et pouvoirs nécessaires à leurs représentants à l'Union;

"5. *Décide* qu'une fois modifiés les statuts de l'Union :

"a) Un accord devrait être conclu entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union, de manière à établir une coopération et des relations étroites entre l'Organisation et l'Union transformée, à définir les modalités de cette coopération et de ces relations, et à reconnaître le rôle décisif et central que l'Union devra jouer dans le domaine du tourisme mondial en coopération avec le mécanisme existant dans le cadre des Nations Unies;

"b) L'Union devrait fonctionner en tant qu'agent chargé de l'exécution du Programme des Nations Unies pour le développement et participer aux acti-

vités du Programme, en vue d'aider à préparer et à exécuter des projets d'assistance technique et de préinvestissement dans le domaine du tourisme, financés par le Programme; il faudrait examiner aussi la possibilité d'habiliter l'Union à fonctionner en tant qu'organisation participante et chargée de l'exécution du Programme;

"c) Les procédures nécessaires devraient être élaborées pour permettre à l'Union de soumettre à l'examen du Conseil économique et social des recommandations et des propositions relatives aux accords internationaux à mettre au point dans le domaine du tourisme;

"6. *Prie* le Secrétaire général d'établir, en coopération avec le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement et le Secrétaire général de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme, un rapport contenant des propositions concrètes sur les mesures à prendre pour mettre pleinement en application les dispositions mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus, et de présenter ce rapport au Conseil économique et social lors de sa quarante-neuvième session."

1649^e séance plénière,
18 novembre 1969.

Autre décision

Procédure pour l'examen du rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(Point 9)

A sa 1640^e séance, le 27 octobre 1969, le Conseil, sur recommandation du Secrétaire général¹⁶, a décidé qu'à l'avenir le rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés serait maintenu à l'ordre du jour de sa session d'été, étant entendu qu'il serait transmis à l'Assemblée générale sans discussion, à moins que le Conseil n'en décide autrement, à la demande expresse d'un ou de plusieurs de ses membres ou du Haut Commissaire, au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

A la même séance, le Conseil a également décidé de recommander à l'Assemblée générale que la discussion consacrée séparément à l'examen des activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance par la Troisième Commission ait lieu tous les deux ans seulement.

¹⁶ Voir E/4751.

QUESTIONS SPECIALES

1468 (XLVII). Assistance à la Tunisie à la suite des inondations du mois d'octobre 1969

Le Conseil économique et social,

Notant avec un profond regret les conséquences tragiques des graves inondations qui ont frappé la Tunisie et ont causé plusieurs centaines de morts, laissé des dizaines de milliers de personnes sans abri et provoqué des dégâts matériels particulièrement importants,

Rappelant les résolutions 2034 (XX) et 2435 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1965 et du 19 décembre 1968,

Notant les mesures énergiques prises d'urgence par le Gouvernement tunisien pour secourir les victimes des inondations et rétablir des conditions de vie normales dans les régions dévastées,

Notant en outre avec satisfaction l'assistance fournie aux victimes de cette catastrophe par de nombreux

pays, par les organismes des Nations Unies, par des organisations non gouvernementales et par des particuliers,

1. *Assure de sa profonde sympathie* le peuple et le Gouvernement tunisiens à l'occasion de cette catastrophe;

2. *Invite* les Etats Membres et les organisations non gouvernementales à étudier les moyens de fournir au Gouvernement tunisien toute assistance supplémentaire qu'ils pourraient lui offrir;

3. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les chefs des secrétariats des institutions spécialisées, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement, compte tenu des fonds dont ils disposent, de prendre en considération, lorsqu'ils décideront des services à fournir aux Etats Membres, les besoins du Gouvernement tunisien pour réaliser ses plans de reconstruction des régions dévastées.

*1645^e séance plénière,
31 octobre 1969.*

1469 (XLVII). Assistance à la Yougoslavie à la suite du tremblement de terre survenu à Banja Luka

Le Conseil économique et social,

Notant avec un profond regret les conséquences tragiques du tremblement de terre qui a ravagé en You-

goslavie la ville de Banja Luka ainsi que les villages avoisinants, causant de grandes pertes en vies humaines ainsi que des dégâts matériels considérables,

Rappelant les résolutions 2034 (XX) et 2435 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1965 et du 19 décembre 1968,

Notant les mesures prises d'urgence par le Gouvernement yougoslave pour secourir les victimes du tremblement de terre et rétablir des conditions de vie normales dans les régions dévastées,

1. *Assure de sa profonde sympathie* le peuple et le Gouvernement yougoslaves à l'occasion de cette catastrophe;

2. *Invite* les Etats Membres et les organisations non gouvernementales à étudier les moyens de fournir au Gouvernement yougoslave toute assistance qu'ils pourraient lui offrir;

3. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les chefs des secrétariats des institutions spécialisées, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement, compte tenu des fonds dont ils disposent, de prendre en considération, lorsqu'ils décideront des services à fournir aux Etats Membres, les besoins du Gouvernement yougoslave pour réaliser ses plans de reconstruction des régions dévastées.

*1645^e séance plénière,
31 octobre 1969.*

AUTRES DECISIONS

Rapport sur la situation concernant les atteintes à l'exercice des droits syndicaux dans les colonies portugaises d'Afrique

(Point 8)

A sa 1645^e séance, le 31 octobre 1969, le Conseil a décidé de renvoyer l'examen du point 8 de l'ordre du jour intitulé "Rapport sur la situation concernant les atteintes à l'exercice des droits syndicaux dans les colonies portugaises d'Afrique" aux séances de la quarante-huitième session consacrées à l'organisation des travaux, en janvier 1970.

Nomination à un siège vacant du Comité de la planification du développement

(Point 12)

A sa 1642^e séance, le 28 octobre 1969, le Conseil a adopté la proposition du Secrétaire général tendant à nommer M. J. H. Mensah membre du Comité de la planification du développement pour la période allant du 28 octobre 1969 au 31 décembre 1971, en remplacement de feu M. T. J. Mboya¹⁷.

Calendrier des conférences et des réunions pour 1970 et 1971

(Point 10)

A sa 1646^e séance, le 31 octobre 1969, le Conseil a décidé que :

a) La cinquième session du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement se tiendrait à New York du 24 février au 13 mars 1970;

b) Sa quarante-neuvième session, à Genève, aurait lieu du 6 au 31 juillet 1970;

c) La vingt-troisième session de la Commission de la condition de la femme se tiendrait à Genève du 23 mars au 10 avril 1970.

A la même séance, le Conseil a approuvé le calendrier des conférences et des réunions pour 1970 et 1971¹⁸, sous sa forme modifiée¹⁹, étant entendu que le Secrétaire général s'efforcera de prendre les dispositions voulues, par l'intermédiaire du Comité des conférences, pour que la vingt-sixième session de la Commission des droits de l'homme puisse se réunir en 1970

¹⁷ Voir E/4754.

¹⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément n° 3 (A/7603), annexe III.*

¹⁹ Voir E/4745/Corr.1 et 2.

du 24 février au 27 mars et non pas du 17 février au 23 mars²⁰.

Amendements aux règlements intérieurs du Conseil et de ses commissions techniques

(Point 15)

A sa 1647^e séance, le 17 novembre 1969, le Conseil, donnant suite aux mesures qu'il avait adoptées à sa quarante-septième session en vue d'améliorer l'organisation de ses travaux²¹ et tenant compte du calendrier des conférences et des réunions qu'il avait approuvé pour 1970 et 1971²², a décidé :

a) D'adopter, à titre provisoire, les propositions du Secrétaire général²³ concernant les amendements à apporter aux articles pertinents de son règlement intérieur et d'autres modifications ayant trait à l'organisation de ses travaux, et de suspendre l'application des articles 2, 9 et 14 dudit règlement;

b) D'envisager, compte tenu des résultats qu'aura donnés le nouveau programme de conférences et de réunions en 1970, de réviser son règlement intérieur à sa première session ordinaire de 1971.

A la même séance, le Conseil a également décidé, sur proposition du Secrétaire général²⁴, de supprimer la référence au Comité intérimaire du programme des conférences à l'article 2 du règlement intérieur des commissions techniques et de la remplacer par une référence au Comité des conférences créé par l'Assemblée générale.

Examen de l'ordre du jour provisoire des séances de la quarante-huitième session consacrées à l'organisation des travaux

(Point 11)

A sa 1649^e séance, le 18 novembre 1969, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire des séances de la quarante-huitième session consacrées à l'organisation des travaux²⁵, qui se tiendront du 12 au 14 janvier 1970.

²⁰ Ce changement de dates a été approuvé ultérieurement par le Comité des conférences (voir E/4745/Corr.3).

²¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément n° 3 (A/7603), chap. XIV, sect. B.*

²² *Ibid.*, annexe III; E/4745/Corr. 1 et 2.

²³ Voir E/4757 et Corr.1, par. 4 à 8.

²⁴ *Ibid.*, par. 2.

²⁵ Voir E/L.1283.

REPERTOIRE DES RESOLUTIONS

<i>Numéros des résolutions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
1461 (XLVII)	Rapports du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement	1	13 octobre 1969	1
1462 (XLVII)	Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement, et rapport de la Société financière internationale	4	27 octobre 1969	1
1463 (XLVII)	Rapport du Conseil du commerce et du développement	3	28 octobre 1969	1
1464 (XLVII)	Efforts des Nations Unies pour le commerce d'exportation	6	28 octobre 1969	1
1465 (XLVII)	Rapport du Fonds monétaire international	5	30 octobre 1969	1
1466 (XLVII)	Rapport du Président du Comité du programme et de la coordination et du Président du Comité administratif de coordination sur la reprise des réunions communes de ces comités	13	31 octobre 1969	1
1467 (XLVII)	Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans les domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences des Nations Unies	2	31 octobre 1969	1
1468 (XLVII)	Assistance à la Tunisie à la suite des inondations du mois d'octobre 1969	14	31 octobre 1969	3
1469 (XLVII)	Assistance à la Yougoslavie à la suite du tremblement de terre survenu à Banja Luka	14	31 octobre 1969	4
1470 (XLVII)	La mer : aperçu détaillé d'un programme élargi et à long terme de recherches océanographiques	16	17 novembre 1969	2
1471 (XLVII)	Création d'une organisation intergouvernementale du tourisme.....	7	18 novembre 1969	2